

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

	Date	Heure	Numéro	Département(s)
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	27.08.2015	20:59	15.335	DEAS
	Annule et remplace			

Auteur(s): Groupe UDC

Titre: Plus de onze mille frontaliers dans le canton, et après?

Contenu:

Relayé par la presse locale, nous apprenons que le canton de Neuchâtel a dépassé la barre des 11.000 travailleurs frontaliers. La hausse entre mars et juin 2015 est de 270 personnes engagées dans notre canton pour un nombre total de 11.182 personnes. Si par le passé la main-d'œuvre frontalière se composait principalement de personnes de proximité, nous notons qu'aujourd'hui cette main-d'œuvre vient de toujours plus loin.

Mensuellement, le Conseil d'Etat nous communique sur le taux de chômage de notre canton, c'est ainsi que nous apprenons que durant cette même période, le chômage a reculé de 0,6% selon le détail suivant:

Mars: -0,1%

Avril: -0,2%

Mai: -0,2%

Juin: -0,2%

Quatre mois de recul du chômage sur le plan cantonal, interrompu en juillet avec une hausse de 0,1%.

A la fin du mois de juin, ce ne sont pas moins de 6391 demandeurs d'emplois qui sont dénombrés dans le canton.

Cette incessante augmentation de travailleurs frontaliers devient difficilement acceptable et fortement incompréhensible au sein de la population. A l'heure actuelle, un frontalier occupe le travail de 1,75 chômeur domicilié dans le canton.

Le Conseil d'Etat peut-il nous dire comment il entend agir dans ce domaine?

Quels sont les moyens à sa disposition, notamment au niveau de la fiscalité?

Réponse écrite demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Marc Schafroth	
Autres signataires (nom, prénom)	
Sylvia Schulé	
Hughes Chantraine	
Manfred Neuenschwander	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER